

Appel à Candidature (1^{er} appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chef de Service Actuariat AMO** relevant de la Division Actuariat au niveau de la Direction Actuariat et Etudes Générales / Pôle Etudes, Communication et Développement.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation/ Direction Développement du Capital Humain, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
Chef de Service Actuariat AMO Direction Actuariat et Etudes Générales Pôle Etudes, Communication et Développement	-Chef de Service et assimilé, de formation actuariat ou statistiques, ayant une ancienneté(*) d'au moins 1 an dans le poste. Ou -Cadre de formation actuariat ou statistiques, Bac+3 minimum (licence ou équivalent), ayant une ancienneté(*) d'au moins 4 ans à la CNSS.	-Connaissance de l'organisation et des métiers de la CNSS ; -Maîtrise des techniques actuarielles ; -Capacité à réaliser des études actuarielles pour le régime AMO conformément aux orientations stratégiques de la CNSS ; -Capacité à mener des études actuarielles pour analyser l'environnement socio-économique et évaluer les impacts sur le régime AMO ; -Maîtrise des outils de reporting ; -Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs ; -Capacité à encadrer une équipe de travail ; -Capacité d'analyse et de synthèse des données.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2022@cnss.ma** au plus tard le **13 Juin 2022** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : N'est recevable que deux (02) candidatures au plus par candidat, à l'ensemble des appels à candidature aux postes de Chefs de Service et assimilés lancés simultanément.

Hassan BOUBRIK
Directeur Général